

FOND INCITATIF DE CONTREPARTIE DOUBLE FIX2



BILL & MELINDA
GATES *foundation*



PLANIFICATION FAMILIALE
Le Partenariat de Ouagadougou

« La promesse de l'Union Africaine à Abuja de consacrer 15% du budget national à la santé constitue l'un des engagements les plus importants que les dirigeants africains aient pris pour le développement et le financement de la santé. Nos chefs d'État doivent s'efforcer d'atteindre cet engagement sans plus tarder. La perte incessante de millions de vies chaque année en Afrique pouvant être évitées est inacceptable et insoutenable. Nos dirigeants savent ce qu'ils ont à faire. Ils ont déjà promis de le faire. Tout ce qu'ils ont à faire maintenant est de passer à l'action. C'est tout ce que nous leur demandons » .

***L'archevêque Desmond Tutu,
Lauréat du prix Nobel de la Paix 1984***



Justification

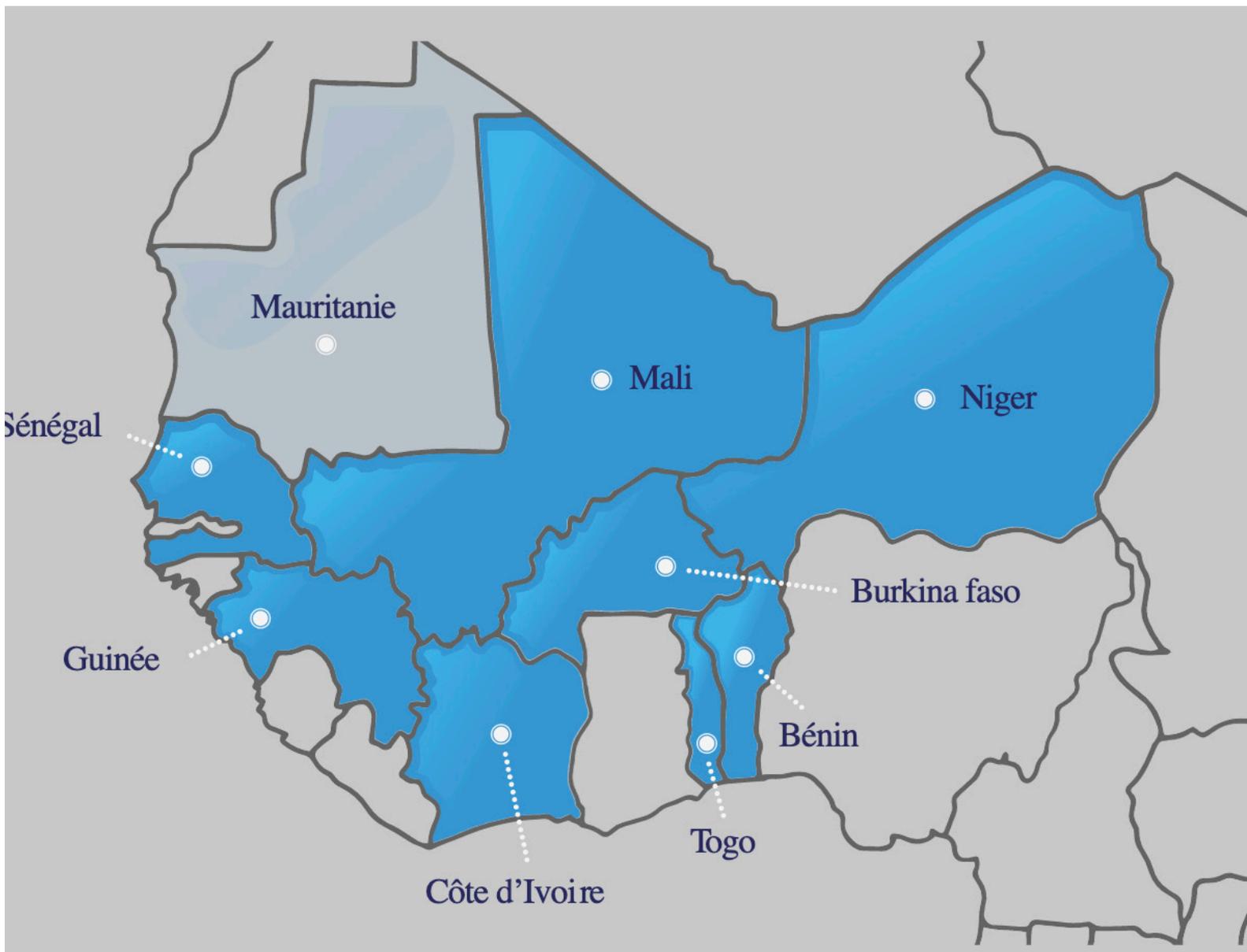
Bien que l'utilisation de la planification familiale augmente dans la majorité des pays en développement, l'Afrique de l'Ouest reste à la traîne. Les taux de fécondité dans les pays francophones de la région restent élevés avec une moyenne de 5,4 enfants par femme. Ils ont par conséquent la croissance démographique la plus rapide au monde (2,96%). Plus de 64% de la population ouest-africaine a moins de 24 ans et le taux de grossesse chez les adolescentes est deux fois plus élevé que la moyenne mondiale. Plus d'une fille sur 10 âgée de 15 à 19 ans a déjà accouché. Sur le plan sanitaire, ces pays affichent également les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile parmi les plus élevés du monde.

Pour remédier à cette situation, les pays francophones d'Afrique de l'Ouest et leurs partenaires réunis à Ouagadougou (Burkina Faso) en février 2011, sont parvenus à un consensus important de prendre des mesures concrètes pour accroître le recours à la planification familiale au profit de leurs populations respectives. Le cadre de la déclaration de Ouagadougou inclut la nécessité pour chaque pays d'assurer une augmentation régulière des contributions des budgets nationaux pour l'achat des produits contraceptifs. Des efforts ont été faits dans ce sens au cours des dix dernières années mais à des degrés variables selon les pays. Cependant, au cours des trois dernières années, seulement 4 pays du Partenariat de Ouagadougou sur neuf ont régulièrement alloué des fonds internes à l'achat de contraceptifs.

Il apparaît donc essentiel de renforcer le plaidoyer et le leadership au niveau national afin d'augmenter l'allocation de fonds générés en interne pour le financement de la planification familiale. C'est ce défi majeur que le Fonds Incitatif de Contrepartie Double (Fix2) qui résulte d'un accord de financement entre l'UNFPA et la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) veut contribuer à relever en vue d'une véritable sécurisation des produits contraceptifs dans les pays du Partenariat de Ouagadougou (PO).

Objectif général et pays cibles

L'objectif principal du Flx2 est d'inciter les pays du PO (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo) à augmenter leurs ressources domestiques pour l'achat de produits contraceptifs



Montant du Financement

18 millions de dollars US répartis comme suit :

15 millions

pour l'achat des produits contraceptifs

1,8 million

pour les activités de soutiens

1,2 million

pour les coûts indirects (frais de gestion)

Les composantes Fonds de Contrepartie Double (Flx2)

La composante produits (83%)

Les ressources de cette composante sont gérées suivant le même dispositif que celui du programme « UNFPA Supplies ». Elles sont donc gérées directement par la Division de la Sécurité des approvisionnements en collaboration avec la Division des services d'approvisionnement basée à Copenhague sur la base des besoins exprimés par chaque pays et de leurs plans d'approvisionnement ;

La composante destinée aux activités de soutien (10 %)

Celle-ci est gérée par le Bureau régional de l'UNFPA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (BRAOC) pour le financement des activités de plaidoyer et communication, de documentation, de coordination et de suivi et d'évaluation.

Les parties prenantes

- Les gouvernements des pays et leurs partenaires locaux
- La Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF), bailleur de fonds
- L'UNFPA (HQ, WCARO et COs)
- L'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou (UCPO)

Les rôles des parties prenantes

BILL & MELINDA GATES foundation

Bill & Melinda Gates Foundation

Bailleurs de fonds

- assure la disponibilité des ressources ;
- approuve les rapports et les recommandations formulées dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative.



Le Fond des Nations Unies pour la Population (UNFPA)

L'UNFPA à travers ses agences (HQ, RO, CO) assure la supervision globale de la mise en œuvre du projet, l'achat des produits contraceptifs au profit des pays, l'assistance technique au pays pour la quantification et la

planification des approvisionnements et le développement d'argumentaire pour soutenir le plaidoyer auprès des gouvernements pour l'accroissement de leurs investissements dans la PF.



L'Unité de Coordination du Partenariat de Ouagadougou (UCPO)

agit en tant que partenaire technique de mise en œuvre de UNFPA WCARO dans la planification et la mise en œuvre des activités de soutien du Flx2 : Elaboration et appui à la mise en œuvre du plan de plaidoyer et de communication, partage des connaissances et leçons apprises, coordination.

Les gouvernements et leurs partenaires

- Assurent le leadership de la mise en œuvre du Flx2 dans leurs pays respectifs en collaboration avec les autres acteurs locaux : Parlements, collectivités locales, OSC, acteurs du secteur privé, PTF, etc ;
- Assurent la quantification des besoins et la planification des approvisionnements en produit contraceptifs ;
- Assurent l'allocation croissante de ressources locales pour l'achat des produits contraceptifs et en assure la pérennisation.

Les 10 Principes d'allocation du fonds

Principe 1

Les pays éligibles doivent disposer d'une ligne budgétaire active pour l'achat des produits contraceptifs.

Principe 2

Les pays éligibles doivent avoir alloué de manière effective des ressources budgétaires pour l'achat des produits contraceptifs dans leurs lois de finance de l'année en cours.

Principe 3

L'allocation des ressources du Flx2 se fera sur la base des montants effectivement dépensés par les pays éligibles sur leurs lignes budgétaires destinées à l'acquisition des produits contraceptifs.

Principe 4

L'allocation des ressources du Flx2 se fera également sur la base du dernier accroissement objectivé sur l'exécution de la ligne budgétaire destinée à l'achat des produits contraceptifs ;

Principe 5

Pour chaque dollar US d'accroissement constaté, le Flx2 apportera deux dollars US.

Principe 6

Les allocations seront cumulatives à partir du montant de l'année 2018.

Principe 7

Tous les pays du Partenariat de Ouagadougou bénéficieront des activités de soutien aux efforts des gouvernements en l'occurrence, le développement des Cas d'Investissement (Business cases), le plaidoyer, la communication, la coordination et l'évaluation.

Principe 8

Les ressources additionnelles résultant des efforts de mobilisation des pays doivent revenir aux pays concernés qui en décideront de l'utilisation en concertation avec l'UNFPA et la BMGF pour soutenir de façon durable leur programme de planification familiale.

Principe 9

Les pays éligibles doivent fournir des données objectives, fiables et à jour sur l'utilisation effective des ressources budgétisées pour l'acquisition des produits contraceptifs.

Principe 10

Les pays éligibles disposent chacun d'un comité national de pilotage du plan stratégique SPSR fonctionnel qui servira également d'organe de coordination du Flx2.

Ordre de priorité pour l'allocation du fonds

L'efficacité du Flx2 (sécurisation des produits) repose également sur le respect d'un certain ordre de priorisation dans l'utilisation des ressources mobilisées pour l'achat des produits contraceptifs :

- 1- Les financements de l'État devraient venir en premier ;
- 2- Le Flx2 qui est indexé sur l'accroissement de la contribution de l'État d'une année à l'autre.
- 3- Les financements « UNFPA Supplies ». Tous les pays du PO sont aussi des pays UNFPA Supplies. UNFPA Supplies a financé 70% des besoins des pays en 2018. Les fonds UNFPA Supplies sont très peu flexibles ; 75% des ressources UNFPA Supplies doivent conformément aux directives des donateurs doivent être utilisés pour l'achat des produits.
- 4- Les financements des autres partenaires tels que USAID, OOAS, SWEDD, Coopérations bilatérales.
- 5- Si tous les besoins sont couverts (0 gap financier) les ressources du Flx2 seront alloués au pays pour soutenir des activités de PF convenues entre les parties prenantes.



Options de flexibilité du Fonds de Contrepartie double (Flx2)

N°	Situations/Circonstances	Conduite à tenir
1	Le pays prend en charge l'intégralité de ses besoins en produits contraceptifs	<ul style="list-style-type: none"> - Financement régulier du Flx2 : Double de l'accroissement - Fonds de soutien pour la pérennisation (Principe 8)
2	Allocation croissante d'année en année	Financement régulier du Flx2 : Double de l'accroissement annuel
3	La ligne connaît une première augmentation puis reste constante les années suivantes	L'allocation du fonds de contrepartie se fera de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Financement régulier du Flx2 : Double de l'accroissement - Fonds de soutien pour la pérennisation (Principe 8)
4	Le pays dispose d'une ligne budgétaire mais les montants des dépenses sont constants (pas d'accroissement)	Le pays bénéficie seulement des fonds de soutien pour les activités de plaidoyer en vue de l'augmentation de la part contributive de l'État
5	L'allocation de la ligne budgétaire diminue au lieu d'augmenter	Le pays bénéficie seulement des fonds de soutien pour les activités de plaidoyer en vue de l'augmentation de la part contributive de l'État
6	Le pays ne dispose pas de ligne budgétaire (et donc ne contribue pas) à l'achat des produits	Le pays bénéficie seulement des fonds de soutien pour les activités de plaidoyer en vue de la création de la ligne budgétaire et de son approvisionnement régulier et croissant

Mode d'allocation du Fonds de Contrepartie Double (Fix2)

Les allocations des ressources du Fix2 se font sur la base des dépenses effectives et non les prévisions budgétaires. Le tableau ci-dessous en donne une illustration.

Paramètres	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
Période de constatation de dépenses	Q1 2017	Q1 2018	Q1 2019	Q1 2020	Q1 2021	Q1 2022	Q1 2023
Dépenses budgétaires constatées (Millions CFA)	300	500	600	800	900	950	1000
Accroissements annuels (Millions CFA)		200	100	200	100	50	50
Période d'allocation du Fix2			Q4 2018	Q4 2019	Q4 2020	Q4 2021	Q4 2022
Montant allocation Fix2 (Année N+1)				400	200	400	



Ce modèle suggère d'utiliser les accroissements des années N-3 et N-2 pour calculer la part contributive du Flx2 pour l'année N.

Utilisation des ressources domestiques destinées à l'achat des produits contraceptifs

L'utilisation des ressources domestiques mobilisées pour l'achat des produits contraceptifs grâce au Flx2 doit optimiser les gains en termes qualité/prix pour les pays bénéficiaires. Dans cette perspective les parties recommandent l'utilisation du mécanisme d'achat pour tierce partie (TPP) de UNFPA. A cet effet il conviendra de faire le plaidoyer pour la signature d'accords entre les Ministères de la Santé (MS) et UNFPA pour permettre à l'UNFPA d'acheter des produits contraceptifs pour les Etats concernés en utilisant leurs ressources domestiques.

A défaut d'une telle entente, les pays devront chacun mettre en place un organe de vérification des allocations et des dépenses budgétaires.

NB: Les ressources du Flx2 ne doivent pas être utilisés pour faire du lobbying.

Coordination, suivi et évaluation du Flx2

Coordination

Elle se fera à travers les cadres existant aux niveaux national, régional et global.

Le suivi

un élément capital qui permettra de :

- s'assurer de l'approvisionnement effective des lignes budgétaires au cours de l'élaboration des budgets des États ;
- s'assurer de leur exécution effective ;
- apprécier les efforts et performances des gouvernements en matière de mobilisation des ressources nationales et sub-nationales .

Des indicateurs clé de performances seront définis et un mécanisme sera mis en place dans chaque pays pour permettre la collecte périodique des données sur les indicateurs clés de performance.

Evaluation :

L'évaluation se fera de façon continue à travers le mécanisme de suivi ci-dessus mentionné afin d'être attentifs aux apprentissages et améliorer et / ou élargir continuellement la portée du fonds pour en assurer le succès

Stratégie de pérennisation du Fonds de Contrepartie Double (Flx2)

Le Flx2 offre une opportunité stratégique de soutenir le repositionnement de la planification familiale et la priorisation du financement national pour la sécurisation des produits contraceptifs.

Aux de pérennisation, chaque pays bénéficiaire devra mettre en place des mécanismes et procédures pour capitaliser les efforts consentis par les gouvernements pour le financement et la sécurisation des produits contraceptifs selon leurs besoins respectifs.

Cette démarche nécessitera l'élaboration d'un plan de pérennisation de l'achat des produits contraceptifs sur ressources propres des pays.